

L'écho des pelouses

BPN F. TILLIER



Le mot du président

Voici le dixième numéro de l'écho des pelouses.

L'entretien de nos pelouses calcaires est fondamental, afin de les préserver et par la même la biodiversité qu'elles renferment. La façon la plus naturelle et la plus efficace est le pâturage, ce n'est pas une animation folklorique mais une activité qui allie (ce n'est pas si fréquent) intérêt écologique et économique. En tant que telle, elle doit s'intégrer aux autres occupations de ces pelouses, en toute harmonie.

L'Hermite n'est peut-être pas le plus resplendissant des papillons que nous croisons, mais il n'est présent en Bourgogne que sur notre Communauté de Communes. En cela il mérite notre attention et notre protection.

Nous ne voyons pas tous les jours des chauves-souris. Elles sont pourtant présentes sur notre territoire, en toute discrétion. Pensons-y avant d'occulter une lucarne ou un soupirail, ou d'entreprendre des rénovations...

B Simonet

Nouveautés

Arrivée d'un berger pour remettre en pâturage de nombreuses parcelles abandonnées

Une trentaine d'hectares retrouvent une vocation agricole et un entretien favorable à la biodiversité

--

Première édition de la fête du pastoralisme

L'Hermite, un papillon très spécial

Dans le cadre d'un suivi des papillons de jour mis en place sur le Mont Péjus et le Mont Saint Roch, la présence de l'Hermite (*Chazara briseis*) a été confirmée sur le Mont Péjus.

Ce papillon est très menacé dans notre région - à tel point qu'il ne vit plus qu'à un seul endroit en Bourgogne-Franche-Comté, et c'est chez nous !

L'Hermite vit sur les milieux très secs, pauvres et écorchés. Sa chenille se nourrit sur des graminées des milieux secs (par exemple : *Bromus erectus*, *Festuca ovina*, *Sesleria caerulea*)

Ce papillon a été également recherché sur d'autres sites par la SHNA*, notamment à Culles-les-Roches. Espérons que la restauration de plusieurs entités de pelouses communales puisse lui être favorable !

* SHNA : Société d'Histoire Naturelle d'Autun



Photo G. POIREL

Plus d'infos sur :

pelouescalcaires-cotechalonnaise.n2000.fr



La restauration des milieux

En 2018, trois entités du site ont fait l'objet d'une restauration des pelouses par le pâturage et le broyage. Nous vous expliquons ici les raisons et le fonctionnement de cette restauration des pelouses.

Pourquoi « restaurer » des milieux naturels ?

Il peut paraître étrange de devoir entretenir des milieux qui sont pourtant dit naturels. La nature ne suffit-elle pas à elle-même ? C'est un large débat, qui a eu lieu parmi les professionnels de la gestion des milieux naturels.

Cependant, cette vision de la nature autonome n'est possible qu'en lui laissant le champ libre entièrement, et notamment du point de vue des herbivores. Il y a quelques milliers d'années, avant que l'homme ne se sédentarise et invente l'agriculture, d'immenses troupeaux d'herbivores (dont des bisons, mammouths, rhinocéros...) parcouraient l'Europe, entretenant les milieux ouverts en pâturant. Peu à peu, l'homme les a remplacés par ses troupeaux domestiqués et a fragmenté le paysage, modifiant profondément les dynamiques naturelles.

Voilà comment nous sommes aujourd'hui responsables de l'entretien de ces milieux. Sans herbivores pour consommer les plantes, la forêt s'installe peu à peu et la pelouse ou la prairie disparaît. Aujourd'hui, la présence d'animaux herbivores domestiques est nécessaire pour la biodiversité. Sur les milieux qui ont été abandonnés, on essaye aujourd'hui de faciliter le retour de l'élevage, dans un but qui concilie à la fois biodiversité et activité économique locale.

Photo BPN F. TILLIER
Les buissons colonisent la pelouse

Photo G. POIREL
Les brebis au travail- pâturage des buissons

Comment se déroule la restauration ?

Le but est de se débarrasser des buissons. Un broyage de la végétation peut être nécessaire en cas de végétation très dense, parfois pour un « nettoyage » parfois seulement pour donner un accès aux brebis.

Le pâturage est ensuite mis en place. La meilleure méthode, très demandeuse en énergie de la part de l'éleveur, est de faire des petits parcs de pâturage pour que les brebis soient plus condensées et réalisent une très bonne consommation de la végétation, sans trier les plantes qu'elles consomment. Avec ce fonctionnement, on observe une forte concentration des animaux sur un temps très court. C'est le mode de pâturage qui a le moins d'effets négatifs sur la végétation et sur le sol.

Il peut y avoir une inquiétude pour les espèces protégées, qui peuvent être consommées par les animaux. Ponctuellement, il est possible que certaines puissent être impactées négativement mais il faut garder à l'esprit la conservation sur le long terme, car sans restauration ni entretien ces espèces sont vouées à disparaître ! Cependant des adaptations peuvent être mises en place au besoin.

Et après la restauration ?

Une fois que la pelouse a été restaurée, il faut conserver la pelouse en l'entretenant par pâturage. La pression de pâturage des animaux sur le milieu est adaptée à la ressource présente. L'évolution de la végétation, et potentiellement des espèces animales patrimoniales, est suivie.

On ne restaure pas aujourd'hui les milieux si on n'a pas de solution pour l'entretien par la suite, pour des raisons d'efficacité. Même si cela nécessite parfois d'adapter les pratiques notamment de loisir déjà mises en place, un compromis est souvent possible - tout en gardant à l'esprit que l'éleveur a une activité économique et ne peut pas être la variable d'ajustement.

Photo G. POIREL
Les brebis à Saules

Une place pour les chauve-souris

A chaque numéro, nous vous présenterons une des 11 entités qui composent le site. Dans ce numéro 10, nous faisons un zoom sur la fusion du site avec les X entités à chauves-souris qui vont être ajoutées au site.

Présentation

Ces 5 entités étaient déjà existantes mais dépendaient d'un site régional. La fusion avec notre site permettra une animation locale plus proche du terrain.

Entité 1 : 662 ha - communes de COUCHES, SAINT-JEAN-DE-TRÉZY

Entité 2 : 7 ha - communes de RULLY

Entité 3 : 25 ha - commune de FONTAINES

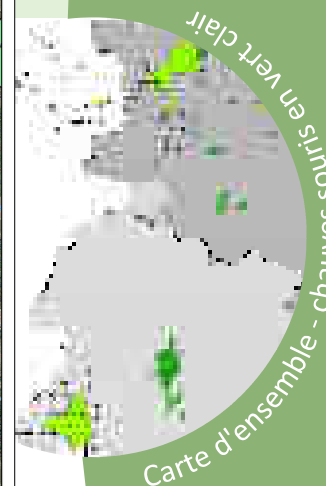
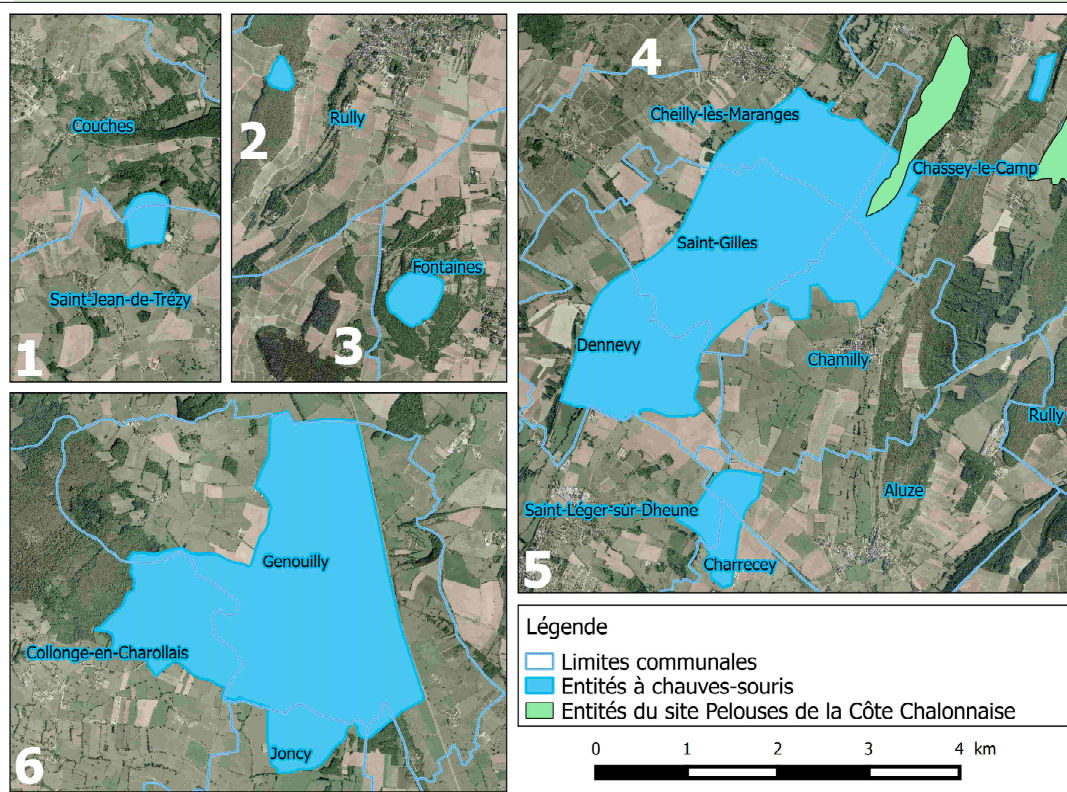
Entité 4 : 662 ha - commune de CHAMILLY, CHASSEY-LE-CAMP-LE-CAMP, CHEILLY-LES-MARANGES, DENNEVY, SAINT-GILLES.

Entité 5 : 55 ha - communes de ALUZE, CHARRECEY, SAINT-LÉGER-SUR-DHEUNE.

Entité 6 : 710 ha - communes de COLLONGE-EN-CHAROLAIS, JONCY, GÉNOUILLY.



Petit rhinolophe - F.C Robiller



Particularités

Comme pour toutes les espèces animales, les chauves-souris concernées par Natura 2000 sont celles qui sont inscrites à la Directive Habitats, Faune, Flore. Il y a X espèces concernées sur les entités.

Certaines entités protègent les sites d'hivernage, d'autres les sites de reproduction. En effet, selon la période de l'année les chauves-souris ont besoin d'abris répondant à des besoins différents (voir schéma ci-contre). En général, elles élèvent leurs jeunes dans des endroits chauds (greniers par exemple), elles se retrouvent dans de grands endroits calmes à l'automne pour se reproduire. Enfin, elles ont besoin d'endroits froids et très calmes, à température et hygrométrie stables, pour passer l'hiver en hibernation sans mourir (souvent des grottes ou caves).



Actualités du site

Les déplacements du troupeau



G. POIREL

Le troupeau qui pâture 3 entités (bientôt 5 !) du site Natura 2000 se déplace en transhumance. Cela veut dire que vous pouvez le croiser sur les routes et les chemins, toujours accompagné du berger et des chiens de troupeau.

Le border collie (blanc et noir) conduit les brebis selon les consignes du berger, tandis que le chien de protection (gros chien blanc) protège les moutons de toute attaque.

Si vous les croisez : mettez pied à terre si vous êtes à vélo, et tenez bien vos chiens en laisse, loin du passage du troupeau. Les brebis pourraient prendre peur et le chien les défendre.

Des affichages temporaires ont été mis en place autour des parcs de pâturage pour expliquer comment se comporter autour du chien de protection. Ces affichages seront remplacés par des panneaux plus pérennes **seront mis en place pour maximiser l**



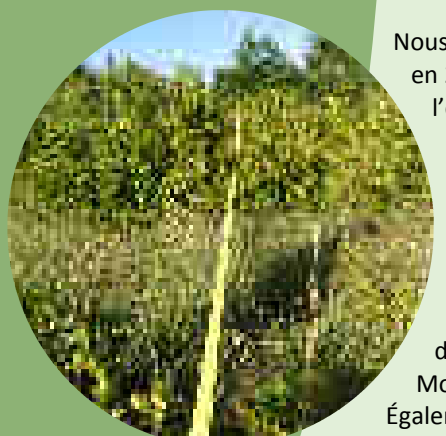
P. PERREARD

Animations grand public

Divers animations grand public ont été animées en 2017 :

- Balade nature à Chassey-le-Camp-le-Camp avec l'association Plaquemine
- Ballade nature à Culles les Roche,
- Fête du pastoralisme à Saint-Gengoux-le-National
- Fête de la Voie Verte à Buxy

Une animation en salle est également prévue à Chassey-le-Camp le X novembre sur le thème du patrimoine culturel et naturel du site, en association avec les Amis du Chasséen. Cette demi-journée sera à destination des familles.



G. POIREL

Résultats de l'étude sur l'état de conservation

Nous vous expliquons dans le n°9 le but de l'étude sur l'état de conservation des pelouses réalisée en 2018 par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (CENB). Voici un résumé de l'étude, qui a été présentée au COPIL en janvier.

Les résultats affirment le besoin de remise pâturage des entités qui sont aujourd'hui abandonnées. La priorité sera donnée aux parcelles qui sont encore en bon état. Le projet présenté p.2 rentre tout à fait dans ces objectifs.

La note moyenne des entités est de X/10, même si ce chiffre ne veut pas dire grand-chose. Il est nécessaire d'étudier la note de chaque entité, voir de chaque parcelle pour les entités complexes comme celle de Montagny-les-Buxy. Les commentaires fait pour chaque entité sont Également importants puisqu'ils conseillent et orientent la gestion.

Le fichier complet est téléchargeable ici : [lien](#)

A venir

23 Septembre : Journée de la Voie Verte à Buxy

Novembre : animation pour les familles à Chassey-le-Camp Le patrimoine naturel et culturel

Décembre : Comité de suivi

Prochaine parution prévue à l'automne 2019. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, vos initiatives, dates de visites...

Communauté de Communes
Sud Côte chalonnaise
03.85.45.82.97
aninat2000.p3c@ccscc.fr

Si vous souhaitez avoir plus d'informations ou être intégré dans la liste de distribution par mail, n'hésitez pas à nous contacter.